



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal Session ordinaire Séance du lundi 25 août 2014

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 9 juillet 2014, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

* URBANISME

- Lotissement des Jardins – Nouvelle définition du prix

Le Maire rappelle la délibération en date du 26 février dernier prise par le précédent Conseil fixant un prix avec TVA sur la marge. Il expose que les mesures définitives fournies par le géomètre diffèrent pour trois des cinq lots. Il est donc nécessaire de mettre en accord la délibération avec les surfaces réelles.

Par ailleurs, l'origine de propriété, et par conséquent le prix d'achat, n'ayant pas pu être déterminé pour l'ensemble des parcelles existantes, le calcul habituel consistant à appliquer une TVA sur la marge ne peut pas être réalisé car le prix d'achat des terrains, élément essentiel du calcul, est inconnu.

Dans ce cas, la réglementation prévoit l'application d'une TVA sur le prix total, soit le prix HT auquel on ajoute une TVA de 20 % pour obtenir le prix TTC.

Monsieur le Maire propose aux élus de rapprocher les nouveaux prix TTC des prix TTC définis lors de la séance du 26 février 2014. Les terrains seront effectivement vendus légèrement plus chers mais les droits d'enregistrement dus par les acquéreurs passeront en parallèle de 5,80 % à 0,715 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'adopter les prix suivants pour chacun des lots :

| LOT n° | Surface en m ² | Prix de vente HT | TVA à 20 % | Prix de vente TTC |
|--------|---------------------------|------------------|------------|-------------------|
| 1 | 565 | 3 060,42 € | 612,08 € | 3 672,50 € |
| 2 | 350 | 25 500,00 € | 5 100,00 € | 30 600,00 € |
| 3 | 459 | 30 000,00 € | 6 000,00 € | 36 000,00 € |
| 4 | 375 | 23 500,00 € | 4 700,00 € | 28 200,00 € |
| 5 | 371 | 23 500,00 € | 4 700,00 € | 28 200,00 € |

Les élus chargent Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses Adjointes, de signer les actes correspondants à ce lotissement en l'étude de Maître DELORME à Cholet.

* QUESTIONS DIVERSES

- Départ du secrétaire de mairie

Le secrétaire général, Damien Brosset, va partir vers un nouveau poste fin octobre. Un recrutement est en cours pour le remplacer.

Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 18h30 les mercredis 10 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre (à 20 heures).

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN